



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

**OBJET : 11-5 - BUDGET AZURARENA  
ANTIBES - EXERCICE 2018 -  
AFFECTATION DU RESULTAT**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

95219

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 3 AVR. 2019

Par délégation du Maire,

3,

La Directrice des Affaires Générales  
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS  
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR  
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI  
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-5 - BUDGET AZURARENA ANTIBES - EXERCICE 2018 - AFFECTATION DU RESULTAT

Commission(s) :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour,

Considérant les règles en vigueur dans le cadre de l'instruction M14 applicables au budget AZURARENA ANTIBES,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 610 249,63 euros
- un excédent d'investissement de 218 334,77 euros.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ A la majorité par 40 voix POUR sur 43 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 699 391,72
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b> <i>EXCEDENT</i> <i>DEFICIT</i>	1 089 142,09
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	610 249,63
Affectation obligatoire	
· à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
· à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	610 249,63
affecté comme suit :	
· affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
· affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) .....	610 249,63
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	

11-5 - BUDGET AZURARENA ANTIBES - EXERCICE 2018 - AFFECTATION DU RESULTAT

Commission(s) :

Déficit résiduel à reporter - budget primitif ....	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LÉONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.11-5 - BUDGET AZURARENA ANTIBES - EXERCICE 2018 - AFFECTATION DU RESULTAT

**Date de transmission de l'acte :** 03/04/2019**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 03/04/2019**Numéro de l'acte :** lmc1729328 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190329-lmc1729328-DE**Date de décision :** 29/03/2019**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers